

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1667-65-2017

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire du 11 décembre 2017 le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté le projet de *Règlement 1667-65-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

Ce règlement a notamment pour objet d'apporter des précisions dans la réglementation permettant l'abattage d'un arbre qui cause dommage en raison de l'écoulement d'exsudat, de sève ou de miellat.

Ce règlement s'applique aux zones situées sur l'ensemble du territoire et ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 22 janvier 2018 à 19 h 30 dans la salle du conseil au 240, rue Hertel. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la direction des Services juridiques au 777, rue Laurier, durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Beloeil, ce 10 janvier 2018.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

